Fiche signalétique

LPA127 HIPOFOND Fondo PE trasparente- Clear Polyester sealer

Fiche du 3/15/2018, révision 1

1. Identification

Identificateur de produit SGH

Identification du mélange :

Dénomination commerciale : HIPOFOND Fondo PE trasparente- Clear Polyester sealer

Autres moyens d'identification

Code commercial : LPA127

Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée :

Usages industriels et professionnels (SU3 - SU22)

Vernis pour bois

Identificateur du fournisseur initial

Fournisseur :

NUOVA S.I.V.A.M. SpA - Via Monviso, 10 - 20010 BAREGGIO (MI) - Tel. +39 02 90304.1

Importateur:

Quincaillerie Richelieu Ltée/Richelieu Hardware Ltd.
7900 Henri-Bourassa Blvd. W.
Montreal, Quebec, Canada, H4S 1V4
Tel :+1-514-832-4010
Numéro de téléphone d'urgence pour le Canada: Canutec (613) 996-6666

Distributeur:

Quincaillerie Richelieu Ltée/Richelieu Hardware Ltd.
7900 Henri-Bourassa Blvd. W.
Montreal, Quebec, Canada, H4S 1V4
Tel :+1-514-832-4010
Numéro de téléphone d'urgence pour le Canada: Canutec (613) 996-6666

Personne chargée de la fiche signalétique :

msds@sivam.it

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

NUOVA S.I.V.A.M. SpA - Tel. +39 02 90304.1 (Lundi - Vendredi 8.00 - 15.00)

Centre antipoison - Ospedale di Niguarda - Milano - Tel. +39 02 66101029 (24 h)

2. Identification des dangers

Classification du produit dangereux

Danger, Flam. Liq. 2, Liquide et vapeurs très inflammables.
Attention, Skin Irrit. 2, Provoque une irritation cutanée.
Attention, Eye Irrit. 2A, Provoque une sévère irritation des yeux.
Attention, Repr. 2, Susceptible de nuire à la fertilité ou au foetus.
Attention, STOT SE 3, Peut irriter les voies respiratoires.
Danger, STOT RE 1, Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposi.
Aquatic Chronic 3, Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Pictogrammes de danger:

Danger

Mentions de danger:

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au foetus.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposi.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence:

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.

P240 Mise à la terre et liason équipontielle du récipient et du matériel de réception.
P241 Utiliser du matériel [électrique/de ventilation/d'éclairage/...] antidéflagrant.
P242 Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles.
P243 Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques.
P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P264 Se laver ... Soigneusement après manipulation.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/...
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/en cas de malaise.
P314 Demander un avis médical/Consulter un médecin en cas de malaise.
P321 Un traitement spécifique est urgent (voir ... Sur cette étiquette).
P332+P313 En cas d'irritation cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
P337+P313 Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P370+P378 En cas d'incendie, utiliser mousse avec resistance à l'àlcole, poudres chimiques, CO2, eau atomisèe. Ne jamais utiliser jet d'eau.
P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P405 Garder sous clef.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation.

Dispositions spéciales
Aucune

Autres dangers
Aucun

Ingrédient(s) ayant une toxicité aiguë inconnue
Aucune.

3. Composition/information sur les ingrédients

Substances
N.A.

Mélanges
Composants dangereux au sens du règlement SIMDUT 2015 et classification connexes:

Qté	Nom	Numéro d'identif.		Classification
>= 30% - < 40%	styrene	Numéro Index : CAS : EC : REACH Nº :	601-026-00-0 100-42-5 202-851-5 01-2119457861-32	B.6/3 Flam. Liq. 3 H226 A.10/1 Asp. Tox. 1 H304 A.8/3 STOT SE 3 H335 CAN-HAE/C3 Aquatic Chronic 3 H412 A.7/2 Unst. Expl. A.1/4/Inhal Acute Tox. 4 H332 A.9/1 STOT RE 1 H372 A.2/2 Skin Irrit. 2 H315
>= 3% - < 5%	Ethyl acetate	Numéro Index : CAS : EC : REACH Nº :	607-022-00-5 141-78-6 205-500-4 01-2119475103-46	B.6/2 Flam. Liq. 2 H225 A.3/2A Eye Irrit. 2A H319 A.8/3 STOT SE 3 H336
>= 1% - < 3%	Acetone	Numéro Index : CAS : EC : REACH Nº :	606-001-00-8 67-64-1 200-662-2 01-2119471330-49	B.6/2 Flam. Liq. 2 H225 A.8/3 STOT SE 3 H336

4. Premiers soins

Description des premiers soins nécessaires

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.
Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.
En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant une durée suffisante et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.
Protéger l'œil indemne.

En cas d'ingestion :

Ne faire vomir en aucun cas. CONSULTER IMMÉDIATEMENT UN MÉDECIN.

En cas d'inhalation :

En cas d'inhalation, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Symptômes/effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Aucun

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche signalétique).
Traitement :
Aucun

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés et inappropriés

Moyens d'extinction appropriés :

En cas d'incendie, utiliser mousse avec resistance à l'àlcole, poudres chimiques, CO2, eau atomisèe. Ne jamais utiliser jet d'eau.

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés :

Aucun en particulier.

Dangers spécifiques du produit dangereux

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.
La combustion produit de la fumée lourde.

Produits de combustion dangereux :

Aucun

Propriétés explosives :	N.D. in volume
Propriétés comburantes :	N.D.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.
Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.
Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle.
Éliminer toute source d'ignition.
En cas d'exposition à des vapeurs/poussières/aérosols, porter des appareils respiratoires.
Fournir une ventilation adéquate.
Emmener les personnes en lieu sûr.
Utiliser une protection respiratoire adéquate.
Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Laver à l'eau abondante.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.
Manipuler ou ouvrir la boîte avec la plus grande prudence.
Dans les locaux habités ne pas utiliser sur de grandes surfaces.
Utiliser un système de ventilation localisé.
Ne pas utiliser de contenants vides avant de les avoir nettoyés.
Avant les opérations de transfert, s'assurer que les contenants ne contiennent pas de matériaux résiduels incompatibles.
Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.
Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.
Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Conserver dans des locaux toujours bien aérés.
Conserver à distance de flammes libres, d'étincelles et de sources de chaleur. Éviter l'exposition directe au soleil.
Éviter l'accumulation de charge électrostatique.
Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.
Matières incompatibles :
Aucune en particulier.
Indication pour les locaux :
Frais et bien aérés.
Installation électrique de secours.
Température de stockage :
Conserver à température ambiante.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

styrene - CAS : 100-42-5

ACGIH - TWA(8 h): 20 ppm - STEL: 40 ppm - Remarques: A4, BEI - CNS impair, URT irr, peripheral neuropathy

Ethyl acetate - CAS : 141-78-6

ACGIH - TWA(8 h): 400 ppm - Remarques: URT and eye irr

UE - TWA(8 h): 734 mg/m3, 200 ppm - STEL: 1468 mg/m3, 400 ppm

Acetone - CAS : 67-64-1

UE - TWA(8 h): 1210 mg/m3, 500 ppm

ACGIH - TWA(8 h): 250 ppm - STEL: 500 ppm - Remarques: A4, BEI - URT and eye irr, CNS impair

Valeurs limites d'exposition DNEL

styrene - CAS : 100-42-5

Travailleur industriel: 85 03 - Travailleur professionnel: 85 03 - Consommateur: 1 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 100 03 - Travailleur professionnel: 100 03 - Consommateur: 10 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 100 03 - Travailleur professionnel: 100 03 - Consommateur: 10 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets locaux

Travailleur industriel: 406 mg/kg - Travailleur professionnel: 406 mg/kg - Consommateur: 343 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 2.1 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Ethyl acetate - CAS : 141-78-6

Travailleur industriel: 1468 03 - Travailleur professionnel: 1468 03 - Consommateur: 734 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 1468 03 - Travailleur professionnel: 1468 03 - Consommateur: 734 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets locaux

Travailleur industriel: 63 mg/kg - Travailleur professionnel: 63 mg/kg - Consommateur: 37 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 734 03 - Travailleur professionnel: 734 03 - Consommateur: 367 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 734 03 - Travailleur professionnel: 734 03 - Consommateur: 367 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux

Consommateur: 4.5 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Acetone - CAS : 67-64-1

Travailleur industriel: 186 mg/kg - Travailleur professionnel: 186 mg/kg - Consommateur: 62 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 2420 03 - Travailleur professionnel: 2420 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 1210 03 - Travailleur professionnel: 1210 03 - Consommateur: 200 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 62 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Valeurs limites d'exposition PNEC

styrene - CAS : 100-42-5

Cible: Eau douce - valeur: 0.028 mg/l
Cible: Eau marine - valeur: 0.014 mg/l
Cible: 08 - valeur: 0.04 mg/l
Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 5 mg/l
Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 0.614 mg/kg
Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.307 mg/kg
Cible: Terrain (agricole) - valeur: 0.2 mg/kg

Ethyl acetate - CAS : 141-78-6

Cible: Eau douce - valeur: 0.24 mg/l
Cible: Eau marine - valeur: 0.024 mg/l
Cible: 08 - valeur: 1.65 mg/l
Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 650 mg/l
Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 1.15 mg/kg
Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.115 mg/kg

Cible: Terrain (agricole) - valeur: 0.148 mg/kg
Cible: Chaîne alimentaire - valeur: 200 mg/kg
Acetone - CAS : 67-64-1
Cible: Eau douce - valeur: 10.6 mg/l
Cible: Eau marine - valeur: 1.06 mg/l
Cible: 08 - valeur: 21 mg/l
Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 100 mg/l
Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 30.4 mg/kg
Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 3.04 mg/kg
Cible: Terrain (agricole) - valeur: 33.3 mg/kg

Contrôles d'ingénierie appropriés
Aucun

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux :
Lunettes avec protection latérale

Protection de la peau :
Porter des vêtements qui garantissent une protection totale pour la peau, par ex. en coton, caoutchouc, PVC ou viton.

Protection des mains :
Utiliser des gants de protection qui garantissent une protection totale, par ex. en PVC, néoprène ou caoutchouc.

Protection respiratoire :
Là où la ventilation est insuffisante, où l'exposition est prolongée, utiliser un dispositif de protection des voies respiratoires.
Utiliser un dispositif de protection des voies respiratoires adéquat.

Risques thermiques :
Aucun

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect et couleur :	liquide opalescent
Odeur :	typique
Seuil d'odeur :	N.D.
pH:	N.A.
Point de fusion/congélation :	N.D. °C
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition :	> 77 °C
Point éclair :	< 0 °C
Vitesse d'évaporation :	N.D.
Inflammation solides/gaz :	N.A.
Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion :	6.1% - 1.1% Vol. (Styrene)
Pression de vapeur :	N.D. (20 °C)
Densité des vapeurs:	> 1
Densité relative :	1.065 - 1.085
Hydrosolubilité:	N.D.
Solubilité dans l'huile :	partiel
Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	N.D.
Température d'auto-allumage :	> 300 °C
Température de décomposition :	N.D. °C
Viscosité :	N.D.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité
Peut provoquer des réactions dangereuses (voir les paragraphes suivants).

Stabilité chimique
Peut provoquer des réactions dangereuses (voir les paragraphes suivants).

Risque de réactions dangereuses
Peut générer des gaz toxiques au contact d'agents d'oxydation forts, de réducteurs forts.
Peut s'enflammer au contact d'agents d'oxydation forts.

Conditions à éviter
Eviter l'accumulation des charges électrostatiques.

Matériaux incompatibles
Eviter le contact avec des matières comburantes : le produit pourrait s'enflammer.

Produits de décomposition dangereux
Aucun.

11. Données toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques

Informations toxicologiques concernant le produit :
HIPOFOND Fondo PE trasparente- Clear Polyester sealer
a) toxicité aiguë
Non classé

Pas de donnée disponible pour le produit
b) corrosion cutanée/irritation cutanée
Le produit est classé: Skin Irrit. 2 H315
c) lésions oculaires graves/irritation oculaire
Le produit est classé: Eye Irrit. 2A H319
d) sensibilisation respiratoire ou cutanée
Non classé
Pas de donnée disponible pour le produit
e) mutagénicité sur les cellules germinales
Non classé
Pas de donnée disponible pour le produit
f) cancérogénicité
Non classé
Pas de donnée disponible pour le produit
g) toxicité pour la reproduction
Le produit est classé: Repr. 2 H361
h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique
Le produit est classé: STOT SE 3 H335
i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée
Le produit est classé: STOT RE 1 H372
j) danger par aspiration
Non classé
Pas de donnée disponible pour le produit

Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :
styrene - CAS : 100-42-5
a) toxicité aiguë:
Test: LD50 - Voie: Oral / orale - Espèces: Rat = 5000 mg/kg
Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat = 11.8 mg/l - Durée: 4 h
Test: LD50 - Voie: Oral / orale - Espèces: Souris = 316 mg/kg
Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Rat > 2000 mg/kg - Source: OECD 402
Ethyl acetate - CAS : 141-78-6
a) toxicité aiguë:
Test: LD50 - Voie: Oral / orale - Espèces: Rat = 4934 mg/kg - Source: OCSE 401
Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 20000 mg/kg
Acetone - CAS : 67-64-1
a) toxicité aiguë:
Test: LD50 - Voie: Oral / orale - Espèces: Rat = 5800 mg/kg
Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 20 ml/kg
Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat = 21 ppm - Durée: 8 h

Substance(s) énumérée(s) dans le rapport du NTP sur les agents cancérogènes :
styrene.
Substance(s) énumérée(s) dans les Monographies CIRC :
styrene - Groupe 2B.
Substance(s) énumérée(s) comme cancérogène(s) OSHA :
Aucune.
Substance(s) énumérée(s) comme cancérogène(s) NIOSH :
Aucune.

12. Données écologiques

Écotoxicité
Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans l'environnement.
HIPOFOND Fondo PE trasparente- Clear Polyester sealer
Le produit est classé: Aquatic Chronic 3 - H412
styrene - CAS : 100-42-5
a) Toxicité aquatique aiguë:
Point final: EC50 - Espèces: Algues = 4.9 mg/l - Durée h: 72
Point final: EC50 - Espèces: Daphnia = 4.7 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: OECD 202
Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 4.02 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: OECD 203
b) Toxicité aquatique chronique:
Point final: NOEC - Espèces: Daphnia = 1.01 mg/l - Remarques: 21 d (OECD 211)
Ethyl acetate - CAS : 141-78-6
a) Toxicité aquatique aiguë:
Point final: LC50 - Espèces: Algues > 100 mg/l - Durée h: 72
Point final: EC50 - Espèces: Daphnia = 165 mg/l - Durée h: 48
Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 230 mg/l - Durée h: 96
b) Toxicité aquatique chronique:
Point final: NOEC - Espèces: Daphnia = 2.4 mg/l - Remarques: 21d
Acetone - CAS : 67-64-1

a) Toxicité aquatique aiguë:
Point final: EC50 - Espèces: Algues = 302 mg/l - Durée h: 96
Point final: LC50 - Espèces: Daphnia = 1680 mg/l - Durée h: 48
Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 4144 mg/l - Durée h: 96

Persistance et dégradation
styrene - CAS : 100-42-5
Biodégradabilité: Rapidement dégradable - Test: N.A. - Durée h: N.A. - %: N.A. - Remarques: N.A.
Acetone - CAS : 67-64-1
Biodégradabilité: Rapidement dégradable - Test: N.A. - Durée h: N.A. - %: N.A. - Remarques: N.A.

Potentiel de bioaccumulation
styrene - CAS : 100-42-5
Bioaccumulation: Pas bioaccumulable - Test: N.A. N.A. - Durée h: N.A. - Remarques: N.A.

Mobilité dans le sol
N.A.

Autres effets nocifs
Aucun

13. Données sur l'élimination

Manipulation sécuritaire et méthodes d'élimination
Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées.
Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

14. Informations relatives au transport

Numéro ONU
Numéro TDG: UN1263
ADR-UN Number: 1263
DOT number: UN1263
IATA-UN Number: 1263
IMDG-UN Number: 1263

Désignation officielle de transport de l'ONU
TDG-Nom de transport: PAINT
ADR-Shipping Name: PAINT
DOT-Shipping Name: Paint including paint, lacquer, enamel, stain, shellac solutions, varnish, polish, liquid filler and liquid lacquer base or Paint related material including paint thinning, drying, removing, or reducing compound
ADR - Nom d'expédition : Paint
IATA-Shipping Name: PAINT
IATA - Nom technique : Paint
IMDG-Shipping Name: PAINT
IMDG - Nom technique : Paint

Classe de danger relative au transport
TDG Classe: 3
ADR-Class: 3
DOT Hazard Class: 3
ADR - Numéro d'identification du danger : 33
IATA-Class: 3
IATA-Label: 3
IMDG-Class: 3

Groupe d'emballage
TDG Groupe d'emballage: II
ADR-Packing Group: II
DOT Packing group: II
IATA-Packing group: II
IMDG-Packing group: II

Dangers environnementaux
ADR - Polluant environnemental : Non
IMDG-Marine pollutant: no

Transport en vrac (conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC)
N.A.

Précautions spéciales concernant le transport ou le déplacement
Ferroviaire (RID) : 3
TDG Dispositions spéciales: 59,142

DOT Special provisions: 149, 367, 383, B52, B131, IB2, T4, TP1, TP8, TP28
ADR-Subsidiary risks: -
ADR - S.P. : 163 367 640D 650
ADR-Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels): 2 (D/E)
IATA-Passenger Aircraft: 353
IATA-Subsidiary risks: -
IATA-Cargo Aircraft: 364
IATA-S.P.: A3 A72 A192
IATA-ERG: 3L
IMDG-EmS: F-E , S-E
IMDG-Subsidiary risks: -
IMDG-Stowage and handling: Category A
IMDG-Segregation: -

15. Informations sur la réglementation

Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement applicable au produit en question

Cette Fiche de données de sécurité a été préparée conformément au règlement Hazardous Products Regulations (HPR) - WHMIS 2015.

INRP - Inventaire National des Rejets de Polluants

Substances énumérées dans le NPRI:

Aucune.

Inventaire DSL - Liste des Substances Domestiques

Aucune substance énumérée

Inventaire NDSL - Liste des Substances Non Domestiques

Aucune substance énumérée

Inventaire TSCA

Tous les composants sont énumérés dans l'inventaire TSCA.

Substances énumérées dans le TSCA:

styrene est énuméré dans le TSCA Section 8b, Section 8a - CAIR
Ethyl acetate est énuméré dans le TSCA Section 8b
Acetone est énuméré dans le TSCA Section 8b.

États-Unis - Réglementations fédérales

SARA - Superfund Amendments and Reauthorization Act

Section 302 - Substances extrêmement dangereuses : Aucune substance énumérée.
Section 304 - Substances dangereuses : styrene, Ethyl acetate, Acetone.
Section 313 - Liste des produits chimiques toxiques : styrene.

CERCLA - Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act

Substances énumérées dans le CERCLA : styrene - Quantité à déclarer : 1000 livres
Ethyl acetate - Quantité à déclarer : 5000 livres
Acetone - Quantité à déclarer : 5000 livres.
Quantité à déclarer pour le mélange : 2962.962963 livres.

CAA - Clean Air Act

Substances énumérées dans le CAA :
styrene est énuméré dans le CAA Section 111, Section 112(b) - HAP, Section 112(b) - HON
Ethyl acetate est énuméré dans le CAA Section 111
Acetone est énuméré dans le CAA Section 111, Section 112(b) - HON.

CWA - Clean Water Act

Substances énumérées dans le CWA :
styrene est énuméré dans le CWA Section 311
Ethyl acetate est énuméré dans le CWA Section 304
Acetone est énuméré dans le CWA Section 304.

États-Unis - Réglementations spécifiques des états :

California Proposition 65

Substances énumérées dans California Proposition 65 :
styrene - Classé cancérogène.

Massachusetts Right to know

Substances énumérées dans Massachusetts Right to know :
styrene
Ethyl acetate
Acetone.

New Jersey Right to know

Substances énumérées dans New Jersey Right to know :
styrene
Ethyl acetate
Acetone.

Pennsylvania Right to know

Substances énumérées dans Pennsylvania Right to know :

styrene
Ethyl acetate
Acetone.

Composés Organiques Volatils - COV = 40.15 %
Composés Organiques Volatils - COV = 435.68 g/l
Substances volatiles CMR = 0.00 %
Carbone organique - C = 0.35

16. Autres informations

Texte des phrases cités à la section 3 :

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H332 Nocif par inhalation.
H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposi.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Fiche du 3/15/2018, révision 1
Avertissement légal:
Les informations contenues dans ce document sont basées sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Les informations se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas une garantie de qualité spécifique. Les informations concernent un
Cette fiche signalétique annule et remplace toute édition antérieure.

ADR:	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
CAS:	Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
CLP:	Classification, Étiquetage, Emballage.
DNEL:	Niveau dérivé sans effet.
EINECS:	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
GHS:	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
HMIS:	Hazardous Materials Identification System
IARC:	International Agency for Research on Cancer
IATA:	Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR:	Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).
ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI:	Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC50:	Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50:	Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
NFPA:	National Fire Protection Association
NIOSH:	National Institute for Occupational Safety and Health
NTP:	National Toxicology Program
OSHA:	Occupational Safety and Health Administration
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Réglement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWA:	Moyenne pondérée dans le temps